

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER

Le 23 août 2021

La réunion s'est tenue à l'édifice municipal de Petit-Rocher.

Étaient présents/présentes :	La mairesse :	Rachel Boudreau
	Les conseillers/conseillères :	Réjean Guitard
		Annik Noël
		Jean-Marc Cormier
		Linda Chamberlain
	Le greffier suppléant :	Ronald LeBlanc
Étaient excusés :	Le conseiller :	Gaston N. Frenette
	La directrice générale et greffière :	Magali Courtin

**1. APPEL À L'ORDRE**

Madame la mairesse appelle la réunion à l'ordre à 19 h 00.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate le quorum.

**3. PRIÈRE / RECUEILLEMENT**

Madame la mairesse demande un moment de recueillement.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Annik Noël  
Et appuyé de Jean-Marc Cormier

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ».

46-2021 **Adopté.**

**5. DÉCLARATIONS DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucun.

**6. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021**

Il est proposé par Réjean Guitard  
Et appuyé de Annik Noël

« QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 juin 2021 soit adopté tel que présenté ».

47-2021 Adopté.

**7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Aucune.

**8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT**

Lors de la dernière réunion, le contrat d'assurance collective a été renouvelé et le montant de la prime d'assurance avait alors été demandé.

→ Il ne s'agit pas d'un montant de prime annuel connu d'avance mais d'une tarification liée au nombre d'employés, à leur âge, leur salaire et leur choix de couverture (individuel ou familial). À titre d'exemple, la cotisation de juillet 2021 s'élevait 4 472.66 \$ dont une partie est payée par la municipalité et l'autre partie par les employés.

**9. RELEVÉ DE CORRESPONDANCES REÇUES :**

- a) Correspondance reçue: R-99-2021 à R-123-2021
- b) Correspondance envoyée: E-24-2021 et E-29-2021
- c) Correspondance invitation : I-16-2021 et I-30-2021

**10. RAPPORTS FINANCIERS DE JUIN ET JUILLET 2021**

**a) Rapport des cartes de crédit de juin 2021**

Il est proposé par Réjean Guitard  
Et appuyé de Jean-Marc Cormier

« QUE le conseil ratifie le rapport des cartes de crédit VISA daté du 30 juin 2021 pour un montant de 1 015.99 \$ »

48-2021 Adopté.

**b) Rapport des factures payées et salaires de juin 2021**

Il est proposé par Linda Chamberlain  
Et appuyé de Annik Noël

« QUE le rapport du trésorier indiquant les factures payées et salaires remis aux employés, pour un montant de 1 580 615.80 \$ pour le mois de juin 2021, soit ratifié. »

49-2021 Adopté.

**c) Rapport des cartes de crédit de juillet 2021**

Il est proposé par Annik Noël  
Et appuyé de Jean-Marc Cormier

## PROCÈS-VERBAL

Page 3 de 4

Le 23 août 2021

« QUE le conseil ratifie le rapport des cartes de crédit VISA daté du 31 juillet 2021 pour un montant de 340.70 \$ »

50-2021 Adopté.

d) **Rapport des factures payées et salaires de juillet 2021**

Il est proposé par Réjean Guitard  
Et appuyé de Annik Noël

« QUE le rapport du trésorier indiquant les factures payées et salaires remis aux employés, pour un montant de 637 145.64 \$ pour le mois de juillet 2021, soit ratifié. »

51-2021 Adopté.

e) **Rapports budgétaires Administration générale et Service Public**

Les rapports budgétaires Administration générale et Service Public sont présentés par le greffier suppléant.

### 11. **MOTIONS ET AVIS DE MOTION**

a) **Nomination de la directrice générale en tant que membre du C.P.D.J.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Comité permanent de développement du Juvénat de Petit-Rocher (C.P.D.J.), connu aussi sous l'appellation « Maison de l'Acadie » est constitué de quatre membres qui sont une personne nommée par chacune des quatre organisations suivantes : la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, la Société des Jeux de l'Acadie et la municipalité de Petit-Rocher ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Petit-Rocher doit donc nommer un membre pour la représenter sur le comité C.P.D.J. ;

Il est proposé par Réjean Guitard  
Et appuyé de Annik Noël

« QUE le conseil municipal nomme la directrice générale Magali Courtin en tant que membre du C.P.D.J. ».

52-2021 Adopté.

**12. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil firent un rapport verbal des activités des comités auxquels ils siègent.

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**14. PÉRIODE D'INTERVENTION OUVERTE AU PUBLIC**

Une période de questions / réponses a eu lieu.

**15. AJOURNEMENT**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse demande la levée de la réunion à 19h35



Magali Courtin,  
Directrice générale et greffière



Rachel Boudreau,  
Mairesse